

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION COMPLÈTE

Paris et Départements : Un an, 40 fr.; 6 mois, 20 fr.; 3 mois, 10 fr.
Union postale : Un an, 76 fr.; 6 mois, 38 fr.; 3 mois, 19 fr.

ÉDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 48 fr.;
Union postale : Un an, 54 fr.; 6 mo

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1^e le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; — 2^e le Compte rendu des séances du Sénat et de la Chambre; — 3^e les Annexes du Sénat et de la Chambre et tous autres documents annuels délivrés gratuitement aux abonnés d'un an. — L'ÉDITION PARTIELLE comprend : 1^e le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS

Le prix de la feuille d'annexes est fixé à cinq centimes pour l'année courante, et à cinquante centimes pour les années écoulées.

PARTIE NON OFFICIELLE

Sénat. — Ordre du jour et commissions (page 7209).

Chambre des députés. — Convocation (page 7209).

Avis et communiqués du ministre

Avis concernant les tarifs

Renouvellement de l'abonnement

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Lois.

Loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (page 7205).

Ministère de la justice.

Décret nommant un juge suppléant (tribunaux de première instance) (page 7209).

Ministère de l'intérieur.

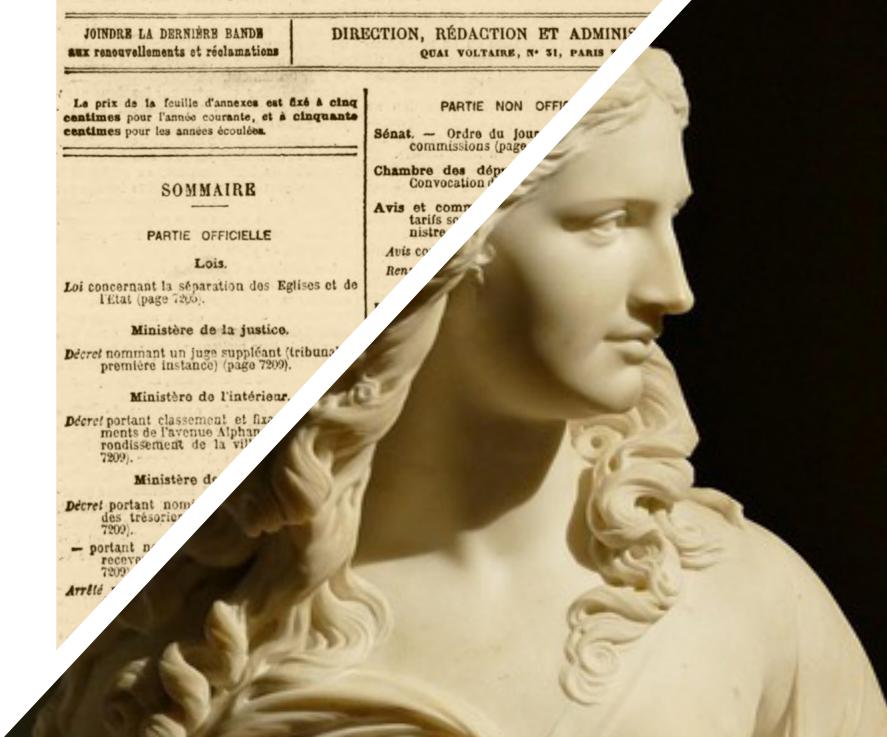
Décret portant classement et fixations de l'avenue Alphonse XIII dans le 1^{er} arrondissement de la ville (page 7209).

Ministère des Finances.

Décret portant nomination des trésoriers (page 7209).

— portant nomination des receveurs (page 7209).

Arrêté portant nomination des



JOURNÉE LAÏCITÉ 2025

De la séparation de 1905 à la laïcité de 2025 : permanence et renouveau

Organisation : Mélanie Trédez-Lopez, référente laïcité de l'Université d'Artois

9 décembre 2025

Maison de la Recherche, salle des colloques (I.0.06) et par Zoom
9h-12h30



PROGRAMME

EDITION COMPLÈTE

EDITION PARTIELLE

Paris et Département : Un no, 40 fr.; 6 mois, 10 fr.; 3 mois, 15 fr.

Paris et Département : Un no, 18 fr.; 6 mois, 30 fr.

Colon postale : Un no, 10 fr.; 2 mois, 15 fr.

Colon postale : Un no, 14 fr.; 3 mois, 25 fr.

L'abonnement partiel : 10 francs par mois.

Sénat et de la Chambre. — De les Accords du Sénat et de la Chambre et tous autres documents officiels de l'Assemblée nationale.

Tous les documents déposés au Bureau, y compris les documents de l'Assemblée nationale, sont immédiatement mis à la disposition des députés.

Les abonnements partiel des 1^{er} et 10 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un

MUSIQUE LA DERNIÈRE RANDO
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

PARIS VOLTAIRE, 26, 28 PARIS VI

Le prix de la feuille d'accord est fixé à cinq francs par exemplaire. — Les abonnements annuels pour les années suivantes.

Bureau. — Bureau du journal.

Chambre des députés.

Assemblée nationale.

Assemblée législative.

Assemblée consultative.

Ministère de la Justice.

Ministère de l'Intérieur.

Ministère des Finances.

— portant sur les dépenses de l'Etat.

9h - 9h30 : accueil en salle des colloques et via zoom

9h30 : Ouverture de la journée

Présentation générale par **Mélanie Trédez-Lopez**, Professeure de droit public et référente laïcité de l'Université d'Artois

9h45 - **Olivier Chatelan**, Professeur d'Histoire contemporaine, Université d'Artois :

« *Le moment 1905 dans la société française* »

10h15 - **Olivier Rota**, Professeur d'Histoire de l'Église et des religions, Institut catholique de Lille :

« *Le dialogue interreligieux est-il le complément nécessaire de la laïcité ?* »

Échanges avec la salle

Pause

11h - **Dominique Lansiaux**, doctorant en Droit public, Université d'Artois :

« *Une interprétation flexible du principe de séparation : l'histoire du Diplôme universitaire laïcité* »

11h30 - **Mélanie Trédez-Lopez**, Professeure de Droit public référente laïcité de l'Université d'Artois :

« *De la loi de séparation de 1905 à la loi séparatisme de 2021* »

Échanges

Clôture de la journée

